



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZERES
(sur convocation du 22 juin 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 4

Absents excusés : 2

Absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA, Elisabeth LARTIGUE et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absents excusés :

Messieurs Éric KERROUCHE et Benoît DARETS.

Absents :

Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;

Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.



OBJET : PERSONNEL DU CIAS - OUVERTURE - FERMETURE DE POSTES

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans le cadre d'une volonté continue de résorption de l'emploi précaire des aides à domicile, accélérée depuis 2014 :

- les quotités des agents du service d'aide à domicile sont réajustées de manière à augmenter leur temps de travail en fonction du volume d'activité stabilisé à un niveau supérieur,
- 10 agents contractuels sont proposés à la stagiairisation, sur des postes laissés vacants par des départs en retraite et des démissions, selon des critères définis : manière de servir, présentisme, volume horaire réalisé, formation et qualification, activité sur le secteur.

Cette année, se rajoute la prise en compte des avancements de grade dans le cadre de la promotion interne.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du Comité technique commun placé auprès de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du 24 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT les propositions des services, arbitrées par la Direction ;

décide :

- de procéder à la transformation des postes suivants :

1/ Ajustement de quotités

Poste à fermer	Poste à ouvrir	Date d'effet
1 poste Agent social 20h	6 postes Agent social 25h	01.10.2017
1 poste Agent social 22h	1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe 25h	
1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe 20h	5 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 27.5h	



2/ Avancement de grade

Poste à fermer	Poste à ouvrir	Date d'effet
1 poste Attaché	1 poste Attaché principal	01.01.2017
1 poste Cadre de santé 2 ^{ème} classe	1 poste Cadre de santé 1 ^{ère} classe	
1 poste Adjoint technique	1 poste Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	
2 postes Agent social 20h	2 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 20h	01.01.2017
1 poste Agent social 25h	1 poste Agent social principal 2 ^{ème} classe 25h	
2 postes Agent social 27.5h	2 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 27.5h	
2 postes Agent social 28h	2 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 28h	
3 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 25h	3 postes Agent social principal 1 ^{ère} classe 25h	
2 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 27.5h	2 postes Agent social principal 1 ^{ère} classe 27.5h	
11 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 28h	11 postes Agent social principal 1 ^{ère} classe 28h	
2 postes Agent social principal 2 ^{ème} classe 35h	2 postes Agent social principal 1 ^{ère} classe 35h	

3/ Stagiairisations

10 agents contractuels seront stagiaires à compter du 1^{er} octobre 2017 sur des postes préexistants d'agents sociaux à une quotité de 20h.

- de prendre acte que les postes seront pourvus par voie statutaire,
- de prendre acte que la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les emplois, cadres d'emplois et grades concernés,
- de l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant au budget 2017 du CIAS aux chapitre et article prévus à cet effet,
- de prendre acte de la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de ces ouvertures et fermetures de postes,
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 29 juin 2017

Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenet



ID : 040-200009868-20170629-2906201703A-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Publié ou notifié le 11/07/2017

